

DELIBERATION n° 1FI / 2015

OBJET : Budget rectificatif n°1 2015

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 26 mai 2015

- Vu le Code de l'Education, article R719-51 à R719-112
- Vu le Décret 2013-756 du 19 mars 2013,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance,
- Considérant que 23 membres étaient présents ou représentés sur les 29 composant le conseil : le quorum est atteint,

- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
 - **23** voix favorables
 - 0 voix défavorable
 - 0 membre ne prenant pas part au vote
 - 0 abstention

Le Conseil d'Administration :

Adopte le Budget rectificatif n°1 à l'unanimité.

Après Budget rectificatif n°1, la ventilation du budget entre masses est la suivante :

MASSES après BR n°1 2015	Budget Principal	Budget Annexe Immobilier	Budget Agrégé
Fonctionnement	21 699 168,81	9 581 172,07	31 280 340,88
Personnel	77 954 438,54	0,00	77 954 438,54
Investissement	987 242,91	17 923 399,51	18 910 642,42
Total	100 640 850,26	27 504 571,58	128 145 421,84

Toulouse, le 27 mai 2015
Le Président de l'Université,



Bruno SIRE